



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	11	6

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

**OBJET : 08-3 - OFFICE DE TOURISME
ET DES CONGRES - RAPPORT
FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE
2015 - APPROBATION**

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Mickael URBANI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

2380/16

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

08-3 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE 2015 - APPROBATION

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

En vertu de l'article L. 133-3 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme et des Congrès soumet son rapport financier annuel au Conseil municipal.

Le comité de direction de l'Office de Tourisme et des Congrès a adopté le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'Office le 20 juin 2016, le dossier ayant été transmis par le Directeur de l'Office.

Le budget de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Commune se compose d'un budget principal et d'un budget annexe intitulé *budget annexe Événementiel*. En conséquence, deux comptes administratifs sont présentés à l'Assemblée délibérante.

L'ensemble des élus étant destinataire du détail des comptes, il est simplement rappelé que les résultats de clôture 2015 se décomposent ainsi :

- Budget principal : excédent de **699 868.96 €**

- Budget annexe événementiel : déficit de **85 895.47 €**

Ce qui donne en résultat agrégé pour l'exercice 2015 un excédent de **613 973.49 €**.

D'autre part, à l'appui de ces deux comptes administratifs, il appartient à l'Office de Tourisme et des Congrès de soumettre à l'Assemblée son Rapport d'Activités pour l'exercice 2015 qui a été adopté par le Comité de Direction le 20 juin 2016.

En effet, l'article R.133-13 du Code du Tourisme prévoit que le directeur de l'Office fait chaque année un rapport sur l'activité de l'Office qui est soumis au comité de direction par le Président, puis au Conseil municipal.

Ce document, atteste du bon accomplissement des actions et missions que l'Office de Tourisme et des Congrès avait fixées dans son plan d'actions 2015, et vient corroborer les comptes administratifs 2015.

Les objectifs fixés dans le Plan d'Actions 2015 ont été atteints.

C'est ainsi que sont présentés à l'Assemblée, ci-joints, d'une part le rapport financier annuel, d'autre part le rapport sur l'activité de l'Office de Tourisme et des Congrès pour 2015.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL


À l'unanimité

- **APPROUVE** d'une part le rapport financier annuel, d'autre part le rapport sur l'activité de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Commune d'Antibes pour 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.08-3 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITE 2015 - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2380-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2380-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes